

Traité sur le commerce des armes  
**Onzième Conférence des États Parties**  
 Genève, 25–29 août 2025

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES  
 ÉVALUATION ET PROJET DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION**

Résumé

Le présent document résulte de la mission confiée par la Dixième Conférence des États Parties (CEP10) au Comité de gestion « de procéder à une évaluation formelle du programme de travail révisé du TCA après l'expérimentation prolongée d'un an, en tenant compte de tous les éléments pertinents, et de présenter son évaluation et ses recommandations à la Onzième Conférence des États Parties pour décision, notamment sur la question de savoir s'il convient de maintenir certains aspects de l'expérimentation, de reprendre certaines méthodes de travail antérieures ou d'adopter de nouvelles propositions et sur la possibilité d'étoffer le programme de travail avec des consultations informelles ».

La première partie du document résume le contexte de cette tâche, depuis les discussions initiales sur l'efficacité globale du programme de travail du TCA lors de la CEP8 jusqu'au mandat actuel du Comité.

Les deuxième et troisième parties décrivent l'approche du Comité et les paramètres qui ont présidé à son évaluation des éléments révisés du programme de travail. Ces paramètres sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la durabilité, l'inclusion et la participation.

La quatrième partie fournit une analyse approfondie des éléments clés du programme de travail révisé, qui ont pour la plupart été tirés de la proposition de la CEP9 adoptée concernant la révision du programme de travail du TCA. Ces éléments clés sont comme suit : a) centralité de la mise en œuvre pratique du Traité/de l'universalisation du TCA et des objectifs de mise en œuvre ; b) configuration et contenu des travaux des groupes de travail ; c) nombre et format des groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires aux CEP ; d) moyens supplémentaires : consultations informelles et outils numériques ; et e) mécanismes de soutien interne.

Au titre des éléments a) et b), le Comité aborde les aspects substantiels du processus préparatoire informel du TCA, en se concentrant sur les travaux menés au sein des groupes de travail et dans le cadre des réunions préparatoires informelles après leur reconfiguration et leur revitalisation substantielle lors des cycles de la CEP9 et de la CEP10.

Dans le cadre de l'élément c), le Comité aborde plusieurs aspects formels du processus préparatoire informel du TCA : i) nombre de jours de réunion et répartition ; ii) nombre total de sessions de réunion ; iii) planification des sessions ; iv) recours à la retransmission en direct (« livestream ») et aux formats hybrides ; v) interprétation ; vi) lieu des réunions ; et vii) gestion des réunions.

Au titre des éléments d) et e), le Comité aborde plusieurs mécanismes destinés à soutenir le processus du TCA, en particulier les réunions informelles, la plateforme d'échange d'informations du TCA, le programme de parrainage du TCA et le Fonds d'affectation volontaire (VTF).

La cinquième partie du document comprend un résumé des commentaires fournis par les délégations lors de la réunion informelle préparatoire à la CEP11 des 20 et 21 mai 2025.

**Sur la base des considérations du Comité de gestion et des commentaires des délégations présentés dans le présent document (partie VI) le Comité recommande de tenir à chaque cycle de CEP :**

- a. une session en personne de quatre jours de réunions des groupes de travail du TCA, avec possibilité de retransmission en direct ; et**
- b. une réunion informelle préparatoire à la CEP en personne d'une durée maximale de deux jours, avec possibilité de retransmission en direct, organisée séparément.**

**Par ailleurs, le Comité de gestion recommande que la Conférence :**

- a. encourage le Secrétariat du TCA à étudier les possibilités concernant l'utilisation de : i) services d'interprétation plus rentables pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles, tels que l'interprétation à distance ; ii) lieux sécurisés qui adoptent des normes de sécurité rigoureuses et qui sont mieux adaptés aux niveaux de participation habituels pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles ; iii) de méthodes de contrôle plus efficaces de la participation à distance ;**
- b. encourage le Secrétariat à organiser des séances d'information intersessions pour les points de contact basés à Genève ;**
- c. demande au Comité de gestion d'examiner les directives possibles pour les consultations informelles, y compris des aspects tels que les organisateurs et les requérants éventuels, les objectifs visés, le calendrier et le lieu ainsi que le degré de soutien du Secrétariat ;**
- d. demande à tous les agents et au Secrétariat de continuer à assurer la circulation opportune des documents, la rationalisation des documents entre les groupes de travail et l'inclusion de questions d'orientation ciblées pour tous les points de l'ordre du jour ;**
- e. demande aux futurs présidents des CEP et des groupes de travail de continuer à diffuser les informations concernant les présentateurs et les sujets présentés suffisamment à l'avance avant la réunion ;**
- f. encourage les futures présidences des CEP à choisir leurs thèmes prioritaires en fonction des discussions en cours et des objectifs des groupes de travail du TCA ;**
- g. charge le Comité de gestion d'examiner régulièrement les éléments clés du programme de travail révisé et d'envisager de réévaluer les progrès réalisés dans un délai de deux ans, en s'appuyant sur les paramètres et les indicateurs décrits ci-dessus, et d'en rendre compte à la Treizième Conférence des États Parties.**

## I. CONTEXTE

1. Lors de la Huitième Conférence des États Parties (CEP8) au Traité sur le commerce des armes (TCA), les délégués ont pris note de la demande d'un certain nombre d'États de réfléchir à l'efficacité globale du programme de travail du TCA et de la proposition de réduire le nombre de réunions préparatoires à partir de la CEP10. En conséquence, la CEP8 a chargé le Comité de gestion d'examiner le programme de travail du TCA en consultation avec les États Parties et les États Signataires, et de soumettre une proposition à la CEP9 pour décision<sup>1</sup>. Le Comité a été chargé d'examiner : les objectifs prévus en matière d'universalisation et de mise en œuvre du TCA ; l'optimisation des processus de soutien interne du TCA ; les gains d'efficacité financière prévus ; et l'état d'avancement du calendrier de désarmement.

2. Au cours du cycle de la CEP9, les États Parties et les États Signataires se sont longuement penchés sur cette question, en s'appuyant sur un document de référence du Comité de gestion et sur les contributions des parties prenantes<sup>2</sup>. Cela a abouti à une proposition qui prend en compte l'état actuel du fonctionnement du TCA au regard du nombre de membres, des difficultés de mise en œuvre, de la saturation du calendrier de désarmement, de la capacité limitée des délégations et de la rigueur envisagée des discussions prévues sur le TCA (« proposition adoptée de la CEP9 sur l'examen du

<sup>1</sup> Paragraphe 36 du rapport final à la CEP8 ([ATT/CSP8/2022/SEC/739/Conf.FinRep.Rev 2](#)).

<sup>2</sup> Document de travail du Comité de gestion : éléments préliminaires à prendre en considération pour l'examen du programme de travail du Traité sur le commerce des armes ([ATT/CSP9.MC/2023/MC/747/PM1.BackgrPaper](#)) et premier projet de recommandations (proposition) sur l'examen du programme de travail du Traité sur le commerce des armes ([ATT/CSP9.MC/2023/MC/754/PM2.Prop](#)).

programme de travail »)<sup>3</sup>. La CEP9 a ensuite décidé d'organiser en 2024, à titre expérimental et pour une durée d'un an :

- a. une session en personne de quatre jours de réunions des groupes de travail du TCA, avec possibilité de retransmission en direct ; et
- b. une session en personne de deux jours de réunions préparatoires à la CEP, avec possibilité de format hybride, tenue séparément de la session réservée aux groupes de travail<sup>4</sup>.

3. Simultanément, la CEP9 a également chargé le Comité de gestion d'examiner ce programme de travail révisé et de rendre compte de son évaluation et de ses recommandations à la CEP10 pour décision. L'évaluation et les recommandations visaient à déterminer s'il fallait maintenir certains aspects de l'expérimentation, revenir aux méthodes de travail précédentes, explorer de nouvelles propositions, et étudier la possibilité d'étoffer le programme de travail avec des consultations informelles.

4. À la suite de la CEP9, le processus préparatoire informel menant à la CEP10 a été mené conformément au programme de travail révisé, après quoi le Comité de gestion a procédé à son évaluation initiale. Bien que les membres du Comité aient convenu à l'époque que les deux sessions de réunions s'étaient raisonnablement bien déroulées, le Comité a conclu qu'une évaluation formelle nécessiterait des données supplémentaires et du temps. Ce point de vue a été largement partagé par les délégations, et la CEP10 a donc décidé de prolonger la période d'expérimentation d'une année supplémentaire et a demandé que le Comité procède à une évaluation formelle à l'issue de cette période d'essai prolongée<sup>5</sup>. Sur la base de cette évaluation, le Comité a ensuite été chargé par la CEP10 de soumettre des recommandations à la CEP11, notamment sur le maintien éventuel de certains éléments de l'expérimentation, le retour à des méthodes de travail précédemment employées ou l'étude de nouvelles propositions ainsi que sur la possibilité d'enrichir le programme de travail en menant des consultations informelles.

## II. APPROCHE CHOISIE POUR L'ÉVALUATION

5. Les premières discussions sur cette mission menées au cours du cycle de la CEP11 ont permis au Comité de gestion de constater qu'une évaluation formelle ne pourrait être réalisée qu'après la fin de l'expérimentation prolongée d'un an, c'est-à-dire après la réunion informelle préparatoire à la CEP11 les 20 et 21 mai 2025. Le Comité a néanmoins convenu qu'il était important et nécessaire d'entamer plus tôt ses réflexions et ses consultations. Les membres du Comité l'ont fait de manière informelle, séparément.

6. Le Comité a déterminé que la réunion informelle préparatoire à la CEP11 constituerait une occasion unique de recueillir directement le point de vue des délégations. Ces dernières ont été invitées à fournir un retour d'information transparent sur le programme de travail révisé et sur l'approche qu'elles préfèrent pour les cycles de CEP ultérieurs, à la fois oralement et par écrit, afin que les points de vue et les considérations des délégations soient pleinement compris. Ces commentaires ont ensuite fait l'objet d'une synthèse avec tous les autres facteurs pertinents concernant l'évaluation, y compris ceux déjà mentionnés au paragraphe 1.

<sup>3</sup> Projet de proposition du Comité de gestion sur la révision du programme de travail du Traité sur le commerce des armes ([ATT/CSP9.MC/2023/MC/765/Conf.Prop](#)).

<sup>4</sup> Paragraphes 35 et 36 du rapport final à la CEP9 ([ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#)).

<sup>5</sup> Projet de proposition du Comité de gestion sur l'examen du programme de travail révisé du TCA (expérimentation pendant un an) ([ATT/CSP10.MC/2024/MC/797/Conf.Prop](#)) et paragraphes 42 et 43 du rapport final à la CEP10 ([ATT/CSP10/2024/SEC/807/Conf.FinRep](#)).

7. Le Comité a démarré l'évaluation par une analyse des éléments clés du programme de travail révisé, principalement tirés de la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail. Ces derniers ont été mesurés en fonction de paramètres établis et d'indicateurs spécifiques inclus dans la proposition de la CEP9 adoptée. Le cas échéant, le Comité a également collaboré avec le Secrétariat du TCA pour étayer l'analyse avec des données pertinentes, telles que les coûts et le nombre de participants.

8. Le Comité a ensuite tiré des conclusions de son analyse et des commentaires des parties prenantes et a formulé les recommandations demandées destinées à la CEP11.

### III. PARAMÈTRES D'ÉVALUATION

9. L'évaluation du programme de travail révisé a été guidée par les paramètres suivants :

- a. Pertinence : les éléments révisés ont-ils contribué aux objectifs clés du Traité et aux objectifs définis pour le programme de travail révisé ?
- b. Efficacité : les éléments révisés ont-ils été efficaces à cet égard ; le programme de travail révisé est-il plus efficace du point de vue de la mise en œuvre pratique du Traité ?
- c. Efficiences : les éléments révisés ont-ils permis des gains de temps et d'argent, avec ou sans répercussion sur la pertinence et l'efficacité des discussions ?
- d. Cohérence : les éléments révisés ont-ils généré des discussions cohérentes, rationalisées et complémentaires dans les différents groupes de travail ?
- e. Durabilité : les éléments révisés ont-ils soutenu la viabilité financière du processus préparatoire informel ?
- f. Inclusion et participation : les éléments révisés ont-ils contribué à l'inclusion ou y ont-ils nuï ? Les mesures d'inclusion, telles que l'interprétation, le format hybride des réunions, les consultations intersessions informelles, les outils numériques, ont-elles favorisé la participation par rapport à leur coût ?

10. Ces paramètres ont été appliqués dans l'analyse lorsque cela était pertinent et approprié, en plus des indicateurs plus spécifiques pour certains aspects inclus dans la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail et décrits ci-après. Le cas échéant, l'analyse aborde également ces questions d'un point de vue prospectif.

### IV. ANALYSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ

#### **Centralité de la mise en œuvre pratique du Traité/l'universalisation du TCA et des objectifs de mise en œuvre**

11. Les objectifs de fond guidant l'examen du programme de travail ont été décrits dans le rapport final à la CEP8 et précisés dans la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail. La CEP8 a chargé le Comité de gestion d'examiner les objectifs d'universalisation et de mise en œuvre du TCA dans le cadre de son examen. Le paragraphe 18 de la proposition de la CEP9 adoptée stipule ce qui suit :

*« Afin d'aider de manière efficace les États Parties à mettre en œuvre leurs obligations au titre du Traité,*

*les questions relatives à l'application pratique du Traité au niveau national doivent occuper une place centrale dans le programme de travail du TCA. À cet égard, le contenu et le type de discussions devraient passer du modèle actuel aux mesures pratiques d'application du Traité et aux échanges sur les cas et les expériences de mise en œuvre au niveau national. »*

12. Comme indiqué ci-dessous, cette orientation pratique a été fermement ancrée dans la mise en œuvre de la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail.

### **Configuration et contenu des travaux des groupes de travail**

13. Un élément clé de l'examen portait sur la reconfiguration et la revitalisation substantielle des trois groupes de travail du TCA : le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI), le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapport (WGTR) et le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU). Le paragraphe 19 de la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail énonce des principes de base. Pour le WGETI, ces principes de base ont déjà été élaborés dans la proposition adoptée par la CEP9 sur la configuration et le contenu des travaux du WGETI et ont été affinés au cours du cycle de la CEP10<sup>6</sup>. Pour le WGTR et le WGTU, les principes de base ont été élaborés au cours du cycle de la CEP10<sup>7</sup>. Cet exercice a permis d'aboutir à un processus cohérent et complémentaire, tant sur le plan de la configuration que sur celui de la teneur. Les trois groupes de travail mènent désormais des « discussions structurées » sur la mise en œuvre pratique du Traité, en se concentrant sur des sujets spécifiques dans le cadre de leurs mandats, guidés par des plans de travail pluriannuels et/ou des listes de sujets de discussion et de questions. Les plans de travail restent flexibles et chaque groupe de travail peut ensuite aborder des sujets et des questions émergeant des discussions générales ou des besoins des États Parties.

14. **Au regard de ces éléments et compte tenu des rapports des groupes de travail à la CEP11, le Comité de gestion estime que la mise en œuvre de la proposition de la CEP9 adoptée — et son application pratique au cours des cycles de la CEP10 et de la CEP11 — a été couronnée de succès pour tous les paramètres définis, ainsi que pour les objectifs d'universalisation et de mise en œuvre. La reconfiguration a introduit de la stabilité, de la cohérence et de la prévisibilité institutionnelles, tout en préservant une certaine flexibilité. La revitalisation substantielle des groupes de travail, en particulier dans le cadre des échanges sur les pratiques nationales, a donné lieu à des discussions significatives et axées sur le contenu des travaux. En particulier au cours du cycle de la CEP11, le Comité de gestion a également observé une rétroaction positive concernant ces aspects. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de gestion souligne que tous les éléments ci-dessous doivent rester compatibles avec les plans de travail des groupes de travail et les autres discussions menées dans le cadre de leurs mandats respectifs.**

<sup>6</sup> Annexe D (Proposition sur la configuration et la teneur des activités du WGETI) du projet de rapport du Président du WGETI à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGETI/2023/CHAIR/767/Conf.Rep](#)) et Annexe B (Plan de travail pluriannuel pour le Sous-groupe de travail du WGETI sur l'échange de pratiques nationales de mise en œuvre) du rapport du Président du WGETI à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGETI/2024/CHAIR/799/Conf.Rep](#)).

<sup>7</sup> Annexe A (Plan de travail pluriannuel pour un débat au sein du WGTR sur les pratiques nationales de mise en œuvre en matière de transparence) du rapport du Président du WGTR à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTR/2024/CHAIR/800/Conf.Rep](#)) et Annexe B (Liste de questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration) des Coprésidents du WGTU à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](#)).

## Nombre et format des groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires aux CEP

### Contexte

15. Cet aspect est abordé après les éléments précédemment évoqués pour refléter la primauté du fond sur la forme de la procédure. Néanmoins, il est important que le programme de travail fasse un usage efficace des ressources par rapport à ses objectifs. Cela a été souligné dans la directive de la CEP8 au Comité de gestion, qui a identifié les « économies financières prévues » comme l'une de ses considérations. La proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail comprenait également plusieurs autres considérations, notamment l'état actuel du fonctionnement du TCA au regard du nombre de membres, des difficultés de mise en œuvre, de la saturation du calendrier de désarmement, de la capacité limitée des délégations et de la rigueur envisagée des discussions prévues sur le TCA.

16. Le programme de travail révisé visait à atteindre plusieurs objectifs et à permettre : i) aux présidents des CEP de fixer des dates pour les réunions du TCA qui tiennent compte du calendrier de désarmement et d'autres événements importants liés aux Nations Unies ; ii) aux présidents des CEP de définir, en consultation avec les agents du TCA concernés et le Secrétariat du TCA, le nombre de jours et d'heures de réunion qui conviennent au déroulement prévu des discussions ; iii) l'intégration des activités des différents organes subsidiaires du TCA en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats ; et iv) l'élimination de la duplication des efforts et l'évitement de la répétition des discussions.

17. Les deux sessions proposées étaient également destinées à offrir les avantages suivants : i) flexibilité intégrée pour tenir compte des changements de circonstances, des priorités du TCA, des sujets de discussion et du niveau de participation ; ii) diffusion en temps utile de la documentation des réunions ; iii) possibilité pour les délégations d'utiliser le temps dont elles disposent pour se préparer de manière adéquate aux réunions et d'encourager (davantage) les experts prépondérants impliqués dans la mise en œuvre pratique du Traité à assister aux réunions, en particulier celles des groupes de travail du TCA ; iv) la possibilité pour les agents du TCA de mener des consultations informelles intersessions, le cas échéant, en ligne et/ou par l'intermédiaire de la Plateforme d'échange d'informations ; et v) la réalisation de gains d'efficacité dans l'allocation et l'utilisation des ressources.

**18. Dans l'ensemble, le Comité de gestion estime que ces objectifs et les avantages escomptés ont été largement atteints et que le cadre révisé concorde bien avec les éléments de fond évoqués précédemment. Les différents aspects du cadre révisé sont décrits en détail ci-dessous.**

### *Nombre de jours de réunion et répartition*

19. Dans le cadre du programme de travail révisé, le nombre de jours de réunion a été ramené de huit à six. Auparavant, deux sessions de trois jours de réunions des groupes de travail étaient prévues, chacune suivie d'une réunion préparatoire informelle d'une journée. Le format révisé comprend une session de quatre jours de réunions des groupes de travail et une session préparatoire informelle de deux jours. Conformément à la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail, le WGETI a bénéficié de la majorité du temps disponible.

### *Réunions des groupes de travail*

20. Le Comité de gestion évalue positivement la session unique de quatre jours de réunions des groupes de travail telle qu'elle a été mise en œuvre au cours des cycles de la CEP10 et de la CEP11. Tous les groupes de travail ont mené des discussions pertinentes et efficaces, et la simplification de l'approche et la rationalisation de la documentation ont permis de gagner en efficacité. La session de quatre jours a également permis au WGETI en particulier d'aborder plusieurs sujets malgré le format

de session unique. Tout en reconnaissant la charge de travail associée, le Comité souligne l'importance de veiller à ce que les groupes de travail puissent non seulement mener leurs « discussions structurées », mais aussi conserver la capacité de traiter les questions découlant de ces discussions ou de décisions prises par les Conférences antérieures et les questions que les délégations ont soulevées de manière ad hoc.

**21. En conséquence, le Comité de gestion ne voit aucune raison d'augmenter ou de réduire le nombre de jours de réunion des groupes de travail. Le Comité de gestion tient ainsi compte de la charge de travail substantielle de chaque groupe de travail — en particulier le WGETI — et de la possibilité que des réunions du DIEF soient organisées pendant la session de réunions des groupes de travail. Dans un même temps, il est à noter qu'une partie de la charge de travail des groupes de travail est désormais traitée dans le cadre de la réunion préparatoire informelle, qui est notamment consacrée au suivi exhaustif des travaux des groupes de travail (voir ci-après).**

**22. Ce dernier point est également la raison pour laquelle le Comité de gestion considère qu'une session de réunions des groupes de travail suffit, car l'interaction avec la réunion préparatoire informelle a démontré qu'une gestion efficace du temps de discussion et l'efficacité vont de pair. Le Comité de gestion estime en outre que le fait de n'avoir qu'une seule session de réunions des groupes de travail a également contribué à alimenter des discussions plus ciblées au sein des groupes de travail.**

Réunion préparatoire informelle

23. La réunion préparatoire informelle comporte deux volets : i) les rapports d'avancement des organes subsidiaires du TCA ; et ii) les dispositions préparatoires à la CEP.

24. Le rôle de la première composante est nettement plus important dans le cadre du programme de travail révisé. Avec seulement une session de réunions des groupes de travail, la réunion préparatoire informelle (dissociée des autres réunions) sert maintenant de forum de suivi des travaux en cours des différents groupes de travail en amont de la CEP. Les délégations peuvent à présent discuter des projets de rapports des groupes de travail et leurs projets de recommandations et de résultats livrables dans le cadre de la réunion préparatoire informelle. La pertinence croissante de cette fonction de suivi a été prise en compte dans le paragraphe 5 de la proposition du Comité de gestion à la CEP10, qui indique que :

*« Les réunions des groupes de travail du mois de février et la réunion informelle préparatoire à la CEP10 en mai témoignent de la nécessité de continuer à traiter des problématiques propres aux groupes de travail pendant la réunion informelle préparatoire à la CEP afin d'assurer un suivi adéquat en amont de la CEP ».*

25. C'est pour cette raison que les discussions sur les rapports d'avancement des organes subsidiaires du TCA accaparent désormais la majorité du temps de la réunion préparatoire informelle. En revanche, les dispositions préparatoires à la CEP donnent rarement lieu à de longues discussions, sauf dans le cas de questions non récurrentes, telles que l'examen actuel du programme de travail. Le seul point récurrent qui génère systématiquement une contribution substantielle est le thème prioritaire de la présidence, qui est traditionnellement présenté lors de la réunion préparatoire informelle. Le Comité de gestion note toutefois qu'en vertu de l'accent mis par le programme révisé sur la cohérence et l'efficacité, les thèmes présidentiels doivent de préférence concorder avec les discussions en cours et les objectifs des groupes de travail et être intégrés dans leurs travaux. Cet alignement a été largement réalisé lors du cycle de la CEP11, au cours duquel le thème de la présidence argentine, « *Priorité à l'universalisation* », cadrait étroitement avec les travaux du WGTU et avait fait l'objet de quelques discussions au sein de ce groupe de travail.

26. **Compte tenu de la fonction de la réunion préparatoire informelle qui consiste à suivre l'avancement des travaux des groupes de travail et à faciliter la préparation efficace des résultats de la conférence, le Comité estime que l'organisation séparée (dissociation) de la réunion préparatoire informelle s'est avérée être une alternative très efficace à la tenue d'une deuxième session de réunions des groupes de travail. Néanmoins, compte tenu du nombre limité de discussions sur la composante relative aux dispositions préparatoires à la CEP, la Conférence pourrait envisager de faire preuve d'une certaine souplesse quant à l'organisation d'une réunion préparatoire informelle d'un ou deux jours en fonction de l'ampleur des discussions prévues.**

*Nombre total de sessions de réunions*

27. La décision de dissocier la réunion préparatoire informelle de la session de réunions des groupes de travail du TCA a été prise pour éviter la duplication des discussions. Dans le cadre de l'ancien programme de travail, la réunion préparatoire informelle se tenait immédiatement après les réunions des groupes de travail et servait en grande partie à résumer les discussions qui venaient de s'achever. En revanche, dans le cadre du format révisé avec une seule session de réunions des groupes de travail, la réunion préparatoire informelle joue désormais un rôle distinct et essentiel : elle sert de forum de suivi pour traiter les résultats liés aux groupes de travail et préparer les documents pour la conférence. Ce rôle est particulièrement important lorsque des résultats livrables substantiels sont en cours de concrétisation.

28. Cette évolution souligne la pertinence continue de la réunion préparatoire informelle et renforce la raison pour laquelle elle est disjointe des réunions des groupes de travail, plutôt que de la programmer consécutivement. Le maintien du format présentiel de la réunion préparatoire informelle est également important pour entretenir le dynamisme et la détermination des efforts en cours dans le cadre du processus du TCA, ainsi que pour stimuler l'engagement des parties prenantes. **Le Comité de gestion suggère que tout gain d'efficacité (financière) concernant la réunion préparatoire informelle devrait plutôt se concentrer sur sa durée et/ou les aspects abordés dans les sections suivantes.**

*Planification des sessions*

29. En ce qui concerne le calendrier, le programme de travail révisé a été conçu pour permettre de définir les dates des réunions du TCA en tenant compte du calendrier de désarmement et d'autres événements importants liés aux Nations Unies. Pour soutenir cet objectif, le Secrétariat du TCA s'est concerté avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) au cours des récents cycles de CEP afin de trouver des dates convenant à la tenue des réunions du TCA. Il est important d'éviter les chevauchements avec d'autres réunions liées au désarmement pour maximiser le caractère efficace et inclusif de la participation dans l'ensemble des processus pertinents. Dans ce contexte, toutes les parties prenantes au TCA devraient envisager le schéma actuel des réunions du TCA — tenue de la session de quatre jours des réunions des groupes de travail entre la fin février et la mi-mars, suivie d'une réunion préparatoire informelle d'un ou deux jours fin mai — comme l'option par défaut pour leur planification future. Cette organisation devrait être communiquée à l'UNODA pour qu'il en tienne compte dans l'élaboration de son calendrier de réunions.

30. Le calendrier des sessions dépend bien sûr aussi de la disponibilité d'un lieu approprié. Il s'agit donc d'un des nombreux aspects supplémentaires que le Comité de gestion a pris en considération au regard de leur incidence sur la durabilité, le degré de participation et le caractère inclusif du processus du TCA. D'autres aspects sont le recours à la retransmission en direct (« livestream ») et à des formats hybrides, l'interprétation et la gestion des réunions.

*Format : utilisation de la retransmission en direct (livestream) et des options hybrides*

31. Dans le cadre du programme de travail révisé, les réunions des groupes de travail se sont déroulées avec possibilité de retransmission en direct, tandis que la réunion préparatoire informelle a été organisée selon un format hybride<sup>8</sup>. Clarifions la terminologie : l'option de retransmission en direct ou « livestream » permet aux délégués de suivre les débats en ligne sans pouvoir intervenir, tandis que l'option hybride permet aux délégués de participer activement aux débats (dans les deux cas via la plateforme Zoom).

32. La proposition adoptée lors de la CEP9 sur l'examen du programme de travail a introduit l'option hybride pour la réunion préparatoire informelle afin d'améliorer le caractère inclusif de l'événement, en particulier pour les délégués en poste dans les capitales qui pourraient ne pas être en mesure de se rendre à Genève pour une réunion de deux jours. Cette option devrait permettre une participation plus large et plus équitable. Toutefois, le Comité de gestion a observé que l'option hybride n'a pratiquement pas été utilisée lors des réunions informelles préparatoires à la CEP10 et à la CEP11. Lors de la réunion informelle préparatoire à la CEP11, aucun État n'a participé activement via Zoom, et seules trois délégations sont intervenues en ligne. Cela suggère que l'option hybride ne satisfait peut-être pas à l'objectif visé. Une explication possible de la faible utilisation est que la réunion préparatoire informelle est généralement suivie par des représentants basés à Genève, qui ont également tendance à piloter les interventions étant donné la nature des discussions lors de cette réunion. Cela amène le Comité de gestion à conclure que le coût supplémentaire de l'option hybride n'est peut-être pas nécessaire et que l'option de la retransmission en direct peut suffire à garantir une participation large et inclusive.

33. Une alternative à l'un ou l'autre format consisterait à organiser des réunions entièrement en ligne. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 28, le Comité de gestion ne juge pas cette solution préférable pour l'instant, que ce soit pour la réunion préparatoire informelle ou les réunions des groupes de travail. Cela étant dit, les formats entièrement en ligne peuvent être mieux adaptés aux éventuelles consultations informelles (voir paragraphe 43 et suivants).

*Interprétation*

34. Les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles ont toujours bénéficié d'un service d'interprétation dans toutes les langues officielles des Nations Unies parlées dans les États Parties. Si la règle de procédure 47(1) du TCA prévoit que « *lors des réunions formelles de la Conférence, les services d'interprétation sont limités aux langues officielles de la Conférence qui sont les langues officielles des États Parties* », les termes de références des différents groupes de travail prévoient que « *les coûts directs des réunions, tels que ceux [...] des services d'interprétation, sont couverts par les ressources allouées au déroulement des réunions dans le budget de la Conférence des États Parties ainsi que par toute contribution volontaire mise à disposition à cette fin* »<sup>9</sup> et la Conférence stipule de manière générale que « *les coûts des réunions des groupes de travail et de la réunion préparatoire informelle incluent les coûts de traduction des documents et d'interprétation pendant les séances* ».

35. Étant donné que la fourniture de services d'interprétation pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles en général n'a pas été remise en question avant ou pendant l'examen du programme de travail, le Comité de gestion reconnaît son importance pour

<sup>8</sup> À titre de clarification : la Conférence elle-même est organisée avec la possibilité de retransmission en direct (livestream).

<sup>9</sup> Les Termes de référence du DIEF reprennent la même phrase, à l'exception de celle concernant les contributions volontaires.

assurer une participation inclusive et s'abstient de procéder à une évaluation plus poussée. Toutefois, à la lumière des observations concernant les lieux de réunion et les économies possibles, le Comité de gestion propose de réfléchir au recours à des services d'interprétation plus rentables pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles, tels que l'interprétation à distance.

36. En ce qui concerne les éventuelles consultations informelles intersessions (voir paragraphe 43 et suivants), le Comité de gestion note que celles-ci se sont toujours déroulées en anglais uniquement. Compte tenu du caractère informel de ces dispositions, le Comité de gestion estime que cette pratique établie peut rester l'option par défaut et que d'autres langues ne devraient être utilisées que si l'organisateur, la partie requérante d'une consultation informelle ou la délégation participante en question est disposé à assurer l'interprétation de cette langue vers l'anglais et inversement.

#### *Lieu des réunions*

37. Le choix du lieu de réunion influe à la fois sur la viabilité financière et sur le caractère inclusif du processus du TCA. Jusqu'à présent, presque toutes les réunions du TCA se sont tenues dans les grandes salles du Centre International de Conférences de Genève (CICG). Si la taille de ces salles est justifiée pour les CEP qui engendrent des niveaux de participation élevés et nécessitent donc de grandes salles de réunion, la participation aux réunions des groupes de travail et aux réunions préparatoires informelles a tendance à être significativement plus faible. En conséquence, des lieux plus petits et potentiellement plus rentables pourraient être envisagés pour ces sessions. **Le Comité de gestion recommande donc de chercher d'autres lieux, en tenant compte à la fois de la disponibilité et de l'augmentation des coûts du CICG. Des salles de réunion plus petites peuvent également créer un environnement plus propice aux discussions interactives.** Un facteur à prendre en compte à cet égard est la disponibilité des services d'interprétation. Tous les lieux ne permettent pas l'interprétation sur place (*in situ*). L'interprétation sur place n'étant pas strictement requise, d'autres options, telles que l'interprétation à distance, pourraient néanmoins être étudiées (voir paragraphe 35).

38. De même, pour les consultations informelles (voir paragraphe 43 et suivants), le Secrétariat pourrait étudier la possibilité d'organiser des réunions en petits groupes de délégués intéressés en partenariat avec les organisations concernées. Dans le même temps, l'organisateur ou la partie requérante d'une consultation informelle pourrait être prié de fournir ou d'identifier un lieu, si cela est possible.

#### *Gestion des réunions*

39. Certains des avantages attendus du programme de travail révisé concernent la gestion des réunions, en particulier la diffusion en temps voulu de la documentation relative aux réunions et la capacité des délégations à se préparer minutieusement à l'avance. Le Comité de gestion note qu'à partir du cycle de la CEP10, une nouvelle norme a été établie : les documents sont diffusés environ un mois à l'avance. En outre, la documentation pour les trois groupes de travail a été harmonisée. Outre les listes définies de questions d'orientation pour les discussions structurées des groupes de travail sur la mise en œuvre pratique du Traité (voir le paragraphe 13), la documentation comprend aussi systématiquement des questions d'orientation concernant tous les autres points de l'ordre du jour. Qui plus est, au cours du cycle de la CEP11, le Président de la CEP a publié une communication une semaine avant les réunions des groupes de travail, informant les délégations des États Parties et autres parties prenantes prévus pour faire des présentations et sur quels points de l'ordre du jour. Ce document précisait également que les intervenants sont sélectionnés par les agents concernés, en coopération avec le Secrétariat du TCA, soit sur invitation, soit sur la base d'une proposition du présentateur pressenti. Pour améliorer encore davantage l'efficacité des procédures, les réunions des groupes de travail se sont déroulées au fur et à mesure. Cette approche a permis de démarrer les points de l'ordre

du jour et les réunions immédiatement après la conclusion du point ou de la réunion précédents, quel que soit le programme de déroulement prévu, et de mieux gérer le temps imparti aux réunions<sup>10</sup>.

**40. Le Comité de gestion considère que ces mesures — mises en œuvre depuis la CEP10 — ont effectivement répondu aux préoccupations soulevées précédemment par les États Parties et d'autres délégations. Elles ont amélioré la qualité, la structure et l'efficacité des réunions du TCA et devraient être maintenues.**

41. Une autre question concernant la gestion des réunions est celle de la sécurité. Conformément à leur nature informelle, les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles ont généralement été organisées avec participation libre. Les processus d'enregistrement ne sont appliqués que pour des raisons spécifiques (par exemple, les exigences propres au lieu retenu, le contrôle de la représentation équilibrée des sexes) et n'impliquent pas la soumission de documents officiels. Contrairement aux Conférences, les réunions des groupes de travail en présentiel et les réunions préparatoires informelles n'exigent aucune mesure de sécurité telle que les badges et le contrôle d'accès. Pour les réunions où les délégués peuvent suivre ou participer aux débats à distance grâce à la retransmission en direct (livestream) ou aux options hybrides, le contrôle de l'accès à la plateforme Zoom est limité. Bien que le Comité de gestion reste favorable à la nature informelle des réunions des groupes de travail et des réunions préparatoires informelles et qu'il soit conscient du coût des mesures susmentionnées, il estime qu'il convient de tenir systématiquement compte de l'aspect sécuritaire lors de la recherche de lieux pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles (voir le paragraphe 37) et d'étudier les moyens de contrôler plus efficacement la participation à distance.

#### **Moyens supplémentaires : consultations informelles et outils numériques**

42. Cet élément est traité séparément afin de lui accorder l'attention qu'il mérite. Le paragraphe 22 de la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail indique ce qui suit concernant cet aspect :

*« Pour permettre une participation inclusive, collaborative, efficace et large aux discussions du TCA, les deux sessions proposées pour les réunions du TCA pourraient être complétées, si nécessaire, par des consultations intersessions informelles qui pourraient inclure des réunions en petits groupes de délégués intéressés et des réunions régionales. À cet égard, les consultations intersessions informelles devraient se dérouler, le cas échéant, en ligne ou en utilisant la Plateforme d'échange d'informations située dans la zone confidentielle du site Internet du TCA. »*

#### **Consultations informelles**

43. L'inclusion de consultations informelles intersessions dans le programme de travail révisé visait à permettre aux agents de convoquer des consultations informelles intersessions dans leurs domaines de travail sur des sujets sélectionnés qui nécessitent un examen plus approfondi.

<sup>10</sup> Il convient néanmoins de noter que la mise en œuvre d'un ordre du jour évolutif exhaustif est souvent limitée par des considérations pratiques. Il s'agit notamment de la disponibilité des agents concernés et des intervenants pressentis, dont la participation est parfois liée à des horaires spécifiques. Dans certains cas, les limitations découlent également de la nature de la réunion elle-même. Par exemple, les réunions du DIF, qui sont réservées aux États Parties et aux États Signataires, doivent commencer à une heure fixe afin de garantir un contrôle d'accès adéquat. En outre, les réunions du DIF se terminant prématurément ne permettent pas la reprise de la réunion publique, car cela pourrait compromettre le caractère inclusif. En tout état de cause, des écarts importants par rapport au calendrier publié ne seraient pas souhaitables, car le maintien d'un certain degré de prévisibilité reste important pour assurer une large participation.

44. Au cours des cycles de la CEP10 et de la CEP11, certaines consultations informelles intersessions ont eu lieu. Elles ont été organisées pour répondre aux commentaires sur les projets de documents de conférence à la suite de la réunion préparatoire informelle ou pour répondre à des propositions spécifiques émises par les États Parties. Ces consultations ont été lancées par l'agent ou l'État Partie concerné et ont été facilitées par le Secrétariat du TCA via sa plateforme Zoom dans un format virtuel. Cependant, aucune « *réunion de petits groupes de délégués intéressés et réunion régionale susceptible d'étayer les travaux des groupes de travail du TCA* » n'a été convoquée ». En outre, la Plateforme d'échange d'informations dans la zone confidentielle du site Internet du TCA n'a jamais été utilisée à cette fin.

45. L'absence d'autres consultations informelles intersessions pourrait être due à l'absence de directives sur les consultations informelles, précisant par exemple qui peut les convoquer, dans quel but, quand et où elles peuvent se tenir et avec quel niveau de soutien. Le Comité de gestion note que ce besoin de clarté a déjà été signalé lors des premières discussions sur l'examen du programme de travail<sup>11</sup>.

46. Compte tenu du temps de réunion limité des groupes de travail, le Comité continue néanmoins de voir l'intérêt de faire preuve de la souplesse nécessaire à l'organisation éventuelle de consultations informelles soutenant le processus du TCA, en conformité avec les orientations de la proposition de la CEP9 adoptée. Par exemple, elles peuvent permettre d'approfondir certaines questions abordées au sein du groupe de travail, ou régler des détails techniques, en faisant éventuellement appel à des experts en la matière. Elles peuvent également offrir aux délégations l'occasion d'un dialogue informel avec les agents, afin de formuler leurs commentaires sur les résultats livrables en cours de concrétisation. En outre, le Secrétariat du TCA pourrait juger utile d'organiser des séances d'information intersessions pour les points de contact du TCA basés à Genève, afin de les tenir au courant des développements en cours.

47. Les paragraphes 31–38 traitent des aspects relatifs au format, à l'interprétation et au lieu de toutes les réunions, y compris les consultations informelles. La pratique montre que le format en ligne est souvent très adapté à ces consultations, bien que cela ne doive pas être une règle absolue. Comme indiqué au paragraphe 38, l'organisateur ou la partie requérante d'une consultation informelle peut également aider à trouver un lieu pour des consultations en personne si nécessaire.

#### Outils numériques

48. En ce qui concerne l'utilisation de la Plateforme d'échange d'informations située dans la zone confidentielle du site Internet du TCA et l'échange d'informations de manière plus générale, le Comité de gestion note que ces questions sont actuellement examinées par le WGTR. Le Comité de gestion exprime son soutien aux recommandations contenues dans le projet de rapport du Président du WGTR à la CEP11, qui préconisent la poursuite des travaux sur les outils destinés à faciliter l'échange d'informations au cours du cycle de la CEP12.

#### Mécanismes de soutien interne

49. La directive de la CEP8 demandait au Comité de gestion d'envisager l'« *optimisation des processus de soutien interne du TCA* » dans le cadre de la révision du programme de travail. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée au programme de parrainage du TCA et au Fonds d'affectation volontaire (VTF).

<sup>11</sup> Voir le paragraphe 13 de la proposition de la CEP9 adoptée sur le programme de travail.

50. Le programme de parrainage est intrinsèquement conçu pour promouvoir l'inclusion, en permettant aux délégués d'assister aux réunions du TCA alors qu'ils ne pourraient pas le faire en raison de contraintes financières. Au fil du temps, le programme est devenu un outil précieux pour soutenir le processus du TCA. Par exemple, le parrainage a permis de faciliter la participation des agents ou des présentateurs/panélistes pressentis afin de garantir la diversité en termes de géographie et de profil d'exportation/d'importation. Ce point a indéniablement enrichi les discussions au sein des groupes de travail.

51. En ce qui concerne le VTF, les trois groupes de travail du TCA accordent de l'attention aux possibilités d'assistance internationale disponibles, conformément à la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail. Ils ont tous intégré des références au VTF dans leurs listes de questions d'orientation pour leur discussion structurée sur des sujets de mise en œuvre pratique. Ceux-ci contribuent à assurer la visibilité du lien entre les difficultés de mise en œuvre et les mécanismes de soutien disponibles tels que le VTF.

52. Les deux mécanismes sont également abordés dans le plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation. Le plan de travail demande à toutes les parties prenantes au TCA de promouvoir le VTF ainsi que le programme de parrainage auprès des nouveaux États Parties potentiels (affichant un engagement politique clair et sans ambiguïté en faveur de l'adhésion). Il charge également le Secrétariat du TCA d'examiner de manière proactive si un parrainage peut être accordé aux participants aux activités d'universalisation organisées par les champions régionaux de l'universalisation en marge des réunions du TCA.

**53. Le Comité de gestion considère ces évolutions comme positives et recommande que ces pratiques se poursuivent lors des prochains cycles de CEP. Il note également que la pérennité du programme de parrainage et du VTF dépend des contributions financières volontaires des États. En conséquence, tous les États Parties en mesure de contribuer devraient être encouragés à le faire afin de faire progresser les objectifs fixés en matière de mise en œuvre et d'universalisation.**

## V. COMMENTAIRES LIBRES DES PARTIES PRENANTES

54. Comme indiqué au paragraphe 6, le Comité de gestion a demandé un retour franc sur le programme de travail révisé et sur l'approche préférée des délégations pour les cycles de CEP ultérieurs au cours de la réunion préparatoire informelle des 20 et 21 mai 2025. Les délégations ont également été invitées à fournir des contributions écrites, mais aucune n'a été reçue. Les délégations auront bien entendu la possibilité de soumettre leurs ultimes commentaires pendant la CEP11.

55. Au cours de la réunion, les délégations intervenantes se sont accordées à dire que le programme de travail révisé s'était avéré efficace et avait atteint les objectifs visés. De nombreuses délégations ont reconnu l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des discussions et le niveau élevé de participation. Le Comité de gestion a été encouragé à continuer à tirer parti des avantages du modèle actuel.

56. Certaines délégations ont partagé des remarques spécifiques sur l'approche choisie pour l'évaluation. Quelques-unes ont estimé que la période d'expérimentation prolongée avait laissé suffisamment de temps aux délégations pour évaluer de manière significative le programme de travail révisé. Une délégation a toutefois regretté qu'aucun examen plus large de l'ensemble du processus du TCA n'ait été entrepris.

57. En ce qui concerne la configuration et la teneur des discussions au sein des groupes de travail,

une délégation a souligné la pertinence des plans de travail pluriannuels pour générer des discussions significatives, tandis qu'une autre a fait l'éloge des tables rondes (panels) informatives. Une autre délégation a réitéré l'utilité du format des discussions structurées.

58. En ce qui concerne le nombre et le format des réunions et les aspects connexes, toutes les délégations intervenantes ont exprimé leur soutien au modèle actuel d'une session de quatre jours de réunions des groupes de travail et d'une session préparatoire informelle distincte de deux jours, certaines délégations citant les contraintes croissantes en matière de ressources financières et humaines. Aucune délégation n'a préconisé un retour à l'ancien modèle qui prévoyait deux sessions de réunions des groupes de travail et des réunions préparatoires informelles. Une délégation a soulevé la question de savoir si la réunion préparatoire informelle devrait se tenir juste après les réunions des groupes de travail, au cours de la même semaine. Dans le même temps, certaines délégations ont mis en garde contre le risque d'une diminution de l'attention et de l'intérêt politiques pour le processus du TCA et ont demandé instamment à toutes les délégations de rester activement engagées et déterminées à soutenir les discussions de fond. En ce qui concerne le calendrier, une délégation a souligné que le TCA ne devrait pas être « sacrifié » ou voir sa priorité réduite en raison de l'encombrement du calendrier de désarmement.

59. Plusieurs délégations ont salué la gestion des réunions, en particulier la simplification documentaire, les questions d'orientation ciblées et la diffusion en temps utile des documents. Le recours à des ordres du jour évolutifs couvrant toutes les sessions a également été largement apprécié.

60. Il est à noter qu'aucune remarque spécifique n'a été formulée au cours de la réunion concernant les consultations informelles, les outils numériques ou les mécanismes de soutien interne. Toutefois, le Comité de gestion rappelle que des outils d'échange d'informations numériques sont actuellement à l'étude au sein du WGTR (voir le paragraphe 47).

## VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

61. Sur la base des considérations détaillées présentées ci-dessus, le Comité de gestion conclut que le programme de travail révisé a largement répondu aux attentes et aux paramètres d'évaluation établis pour l'examen. Il s'agit notamment de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la cohérence, de la durabilité et du caractère inclusif, ainsi que des indicateurs plus spécifiques définis dans la proposition de la CEP9 adoptée sur l'examen du programme de travail.

62. En outre, le Comité considère que ces conclusions sont en parfaite adéquation avec les commentaires libres reçus des délégations lors de la réunion préparatoire informelle des 20 et 21 mai 2025.

63. *En conséquence, le Comité de gestion recommande de tenir par cycle de CEP :*

- a. *une session en personne de quatre jours de réunions des groupes de travail du TCA, avec possibilité de retransmission en direct ; et*
- b. *une réunion informelle préparatoire à la CEP en personne d'une durée maximale de deux jours, avec possibilité de retransmission en direct, organisée séparément.*

64. *Par ailleurs, le Comité de gestion recommande que la Conférence :*

- a. *encourage le Secrétariat du TCA à étudier les possibilités concernant l'utilisation de : i) services d'interprétation plus rentables pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles, tels que l'interprétation à distance ; ii) lieux sécurisés qui adoptent des normes de sécurité rigoureuses et qui sont mieux adaptés aux niveaux de participation habituels pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles ; iii)*

- méthodes de contrôle plus efficaces de la participation à distance ;*
- b. *encourage le Secrétariat à organiser des séances d'information intersessions pour les points de contact basés à Genève ;*
  - c. *demande au Comité de gestion d'examiner les directives possibles pour les consultations informelles, y compris des aspects tels que les organisateurs et les requérants éventuels, les objectifs visés, le calendrier et le lieu ainsi que le degré de soutien du Secrétariat ;*
  - d. *demande à tous les agents et au Secrétariat de continuer à assurer la circulation opportune des documents, la rationalisation des documents entre les groupes de travail et l'inclusion de questions d'orientation ciblées pour tous les points de l'ordre du jour ;*
  - e. *demande aux futurs présidents des CEP et des groupes de travail de continuer à diffuser les informations concernant les présentateurs et les sujets présentés suffisamment à l'avance avant la réunion ;*
  - f. *encourage les futures présidences des CEP à choisir leurs thèmes prioritaires en fonction des discussions en cours et des objectifs des groupes de travail du TCA ;*
  - g. *charge le Comité de gestion d'examiner régulièrement les éléments clés du programme de travail révisé et d'envisager de réévaluer les progrès réalisés dans un délai de deux ans, en s'appuyant sur les paramètres et les indicateurs décrits ci-dessus, et d'en rendre compte à la Treizième Conférence des États Parties.*

\*\*\*